



PHILIPPE  
**PALLOC**  
THIERRY  
**COURCHET**

ROBERT  
**FEDE**

COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES ASSOCIÉS

Société de Ventes Volontaires aux Enchères Publiques (s.a.r.l.) N° d'Agrément 2002-201 - SIRET 441 356 904 00017

**HÔTEL DES VENTES DANTE**  
**15, RUE DANTE 06000 NICE**

**EXPERTS**

**TABLEAUX MODERNES :**

**M. SCHELLER**  
15, Rue Drouot  
75009 PARIS  
Tél. : 01 47 70 15 22  
Fax : 01 42 46 44 91

**EXTREME ORIENT**

**M. HEKING**  
16, rue E. Philibert  
06300 NICE  
Tél. : 04 93 56 51 19

**TAPIS :**

**M. DEIRMENDJIAN**  
475 rue Paradis  
13008 MARSEILLE  
Tél. : 06 10 80 80 13

**BIJOUX :**

**M. GIUSTI**  
Expert ORDINEX  
Consultant à l'étude  
Tél. : 04 94 96 90 07

**LIVRES :**

**M. J.M. BELLE**  
29 av. Alphonse Karr  
06000 NICE  
Tél. : 04 93 88 42 44

**TIMBRES :**

**M. BOULE**  
2 av. Henri Dunant - BP 282  
MC 98005 Monaco cedex  
Tél. +377.93.15.05.12





PHILIPPE

**PALLOC**

THIERRY

**COURCHET**

COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES ASSOCIÉS

Société de Ventes Volontaires aux Enchères Publiques (s.a.r.l.) N° d'Agrément 2002-201 - SIRET 441 356 904 00017

ROBERT

**FEDE**

**HÔTEL DES VENTES DANTE**  
15, RUE DANTE 06000 NICE



**NICE ENCHÈRES  
MODE D'EMPLOI**

**COMMISSAIRE-PRISEUR...**

**VENTES AUX ENCHÈRES...**

**PROVENANCE...**

**GARANTIE...**

**VENTES AUX ENCHÈRES  
HEBDOMADAIRES...**

**VENTES TRIMESTRIELLES  
& SPÉCIALISÉES...**

**RÈGLEMENTS & ENLÈVEMENTS...**

**ESTIMATIONS & VENTES...**



# SALLE DANTE

REZ DE CHAUSSÉE

Tous les Mardis

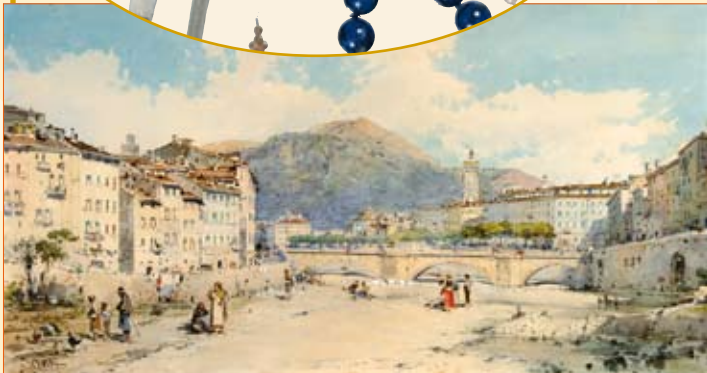
EXPOSITION: le Lundi de 14 h à 17 h30.



# GALERIE DANTE

PREMIER ÉTAGE

Ventes de Prestige et Spécialisées



## DÉROULEMENT D'UNE VENTE AUX ENCHÈRES *HEBDOMADAIRE*

Nos ventes se déroulent, sauf exception, *chaque semaine le Mardi*, elles sont effectuées dans la **SALLE DANTE (au rez-de-chaussée)**, après publicités :

- dans le **NICE-MATIN le dimanche précédent**,
- sur notre site **www.nice-encheres.com**,
- sur **interencheres.com** ou par voie d'affichage en l'Hôtel des Ventes.

Ces publicités, non exhaustives, présentent les principaux objets vendus le Mardi suivant ainsi que l'ordonnancement de la vente.

### *Une Exposition préalable a lieu le Lundi après-midi de 14 h. à 17h. 30*

A cette occasion vous avez la possibilité de demander une **estimation** des meubles et objets et de laisser un **ordre d'achat**, si vous n'assistiez pas à la vente.

### *Le matin dès 9 heures 30*

La vente débute par :

- le Linge de maison, Dentelles et Broderies suivi par
- l'Electroménager, les Téléviseurs, l'Informatique et autres Appareils Electroniques (tous ces appareils sont vendus en l'état et sans garantie), puis par
- les bibelots de faible valeur présentés en lots dans des cartons.

Ensuite il est procédé à la vente des

- Objets de Vitrine et de Décoration : Verrerie et Cristallerie, Porcelaines, Faiènces, Biscuits, Métal Argenté, Argent, Etains etc...

Ces objets, selon leur importance et leur valeur, sont vendus seuls ou en lots, présentés à l'assistance et décrits par le commissaire-priseur.

Plusieurs fois par mois sont également présentés à la vente, en fin de matinée,

- des Bijoux d'Or, d'Argent ou Fantaisie.

### *L'après-midi à partir de 14 Heures,*

Vente des Livres, puis Tableaux, Gravures, Dessins, Lustres, Tapis et Meubles .

## **GLOSSAIRE**

### **Bordereau :**

Justificatif faisant office de facture sur lequel figurent la désignation de l'objet vendu, le montant de l'adjudication et des frais et qui sert de garantie pour l'authenticité et la description.

### **Bulletin :**

Remis à l'acheteur au moment de l'adjudication, après paiement, il permet de retirer le lot.

## QU'EST - CE QU'UN *COMMISSAIRE-PRISEUR* ?

Depuis la Loi du 10 Juillet 2000, le Commissaire-Preneur habilité est seul compétent pour diriger les ventes volontaires:

Il exerce dans le cadre d'une S.V.V. - Société de Ventes Volontaires - agréée par le Conseil des ventes.

Le Commissaire-Preneur Judiciaire dirige les ventes Judiciaires:

Il est un Officier Ministériel qui dépend de la Chambre Nationale et du Ministère de la Justice, nommé à ses fonctions par arrêté de Monsieur le Garde des Sceaux et qui a prêté serment devant le Tribunal de Grande Instance de son lieu de Résidence.

## *ESTIMATIONS & VENTES*

Les Commissaires-Preneurs sont compétents pour estimer et vendre les meubles et objets que vous souhaiteriez leur confier.

**L'estimation orale est gratuite, sur rendez-vous les :**

- Mercredis, Jeudis et Vendredis soit
- **en l'Etude** pour les Objets, Tableaux ou Bijoux soit
- à domicile pour les Meubles.

*Seuls les Commissaires-Preneurs Judiciaires* peuvent être désignés pour intervenir en matière :

de **Succession**, de **Partage**, de **Divorce**, de **tutelle**, d'**I.S.F.**,  
de **Redressement** ou de **Liquidation Judiciaire**.

Les meubles et objets, en vue de leur vente, sont reçus en nos locaux :

les Mercredis, Jeudis et Vendredis

de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. après en avoir informé notre Secrétariat.

Les frais à la charge du vendeur varient en fonction de la valeur de l'objet, et de la **Salle** où il sera présenté, savoir :

- Ventes volontaires hebdomadaires "**Salle Dante**" :  
**17 % TTC.**

- Ventes volontaires cataloguées "**Galerie Dante**" :

**21 % TTC** (photos, frais de catalogue, publicités :

Gazette, Internet, assurance gratuite incluse.) - hors Honoraires d'Expert suivant tarif homologué

## DÉFINITION D'UNE *VENTE AUX ENCHÈRES*

La Vente aux enchères est dirigée par un Commissaire-Priseur.  
Pour chaque lot, il fixe une mise à prix : (Prix de départ).

Toute personne présente dans la salle peut enchérir, et de surenchères en surenchères, le lot est adjudgé-vendu au dernier enchérisseur.

Il existe trois façons de **participer** à une vente aux enchères :

- la première est d'être **présent dans la salle**,
- la deuxième est d'être en **communication téléphonique** avec un collaborateur de la Maison de Ventes,
- la troisième est de passer un **ordre d'achat** en donnant votre offre maximum, par écrit à un collaborateur de la Maison de Ventes, par Fax ou par Mail.

L'acheteur s'acquittera, en sus du prix d'adjudication :

- \* 14,352 % TTC pour les ventes judiciaires et
- \* 17 % ou 21 % TTC pour les ventes volontaires.

### *PROVENANCE* des biens vendus

Lorsque ces biens proviennent de particuliers qui, pour différentes raisons, les ont confiés en vue de leur vente,

**la Vente est dite Volontaire (frais 17% TTC ou 21% TTC\*)**

\* si la vente fait l'objet d'un catalogue.

Lorsqu'ils proviennent de :

- successions, • tutelles, • saisies, • réalisations de gages
- ou de liquidations judiciaires,

**la Vente est dite Judiciaire (frais 14,352 % TTC).**

## *RÈGLEMENTS & ENLÈVEMENTS*

La Vente a lieu au **Comptant..**

L'ACHETEUR pourra régler en espèces ou par chèque jusqu'à 3000 Euros, obligatoirement par chèque au dessus de 3000 Euros.

Il devra effectuer l'enlèvement, soit le soir de la Vente jusqu'à 18 Heures, soit au plus tard le lendemain de 9 Heures à 12 Heures.

### *GARANTIE :*

**Les ventes publiques offrent une garantie décennale concernant l'authenticité des objets à compter de l'adjudication .**

## VENTES *TRIMESTRIELLES & SPÉCIALISÉES*

**Les objets d'Art et de Collection,**  
tableaux, meubles, tapis, bronzes, bijoux de grande qualité  
sont présentés chaque trimestre aux enchères en la  
**GALERIE DANTE** (au premier étage ).

A cette occasion  
un Catalogue en couleurs est édité à plusieurs milliers d'exemplaires  
et expédié aux amateurs et aux collectionneurs Français et Etrangers.

Une publicité spéciale est faite  
dans la **GAZETTE** de l'Hôtel DROUOT,  
et en permanence sur **INTERNET**.

Nous réalisons également des ***VENTES SPÉCIALISÉES*** :

**PHILATÉLIE, AFFICHES, ART AFRICAIN,  
JOUETS, VINS...**

Nous organisons en outre des **Ventes sur Place** de Matériel divers :  
Bureau, informatique, Véhicules, Bateaux et autres ...  
dans le cadre de **Liquidations Judiciaires**.

